

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil dix-huit, le vingt-huit août. La commune de Saint-Seurin-de-Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le mardi quatre septembre deux mil dix-huit en séance ordinaire à vingt heures trente.

## ORDRE DU JOUR

- Rapport expertise immeuble TAPON
- Vote RPQS 2017 USTOM
- Subvention collègue Olympe de Gouges
- Création de poste (agent technique stagiaire)
- Devis changement photocopieur école
- Devis travaux éclairage public
- Point sur la rentrée scolaire 2018-2019
- Questions diverses

## **SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2018**

PRESENTS : M. VIGOUROUX – MME POINTET - M. CHIARADIA - MMES BIASOTTO – VASSEAUD – MM. LACOSTE - BOURNET - SEGATTO-AGOSTINI - BATTISTON

ABSENTE : MME LEBLOND

PROCURATION : Mme LEBLOND à Mme POINTET

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane

- **Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance du 02 juillet 2018**

## **RAPPORT EXPERTISE IMMEUBLE TAPON**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la pétition (ci-dessous) remise par un administré dénonçant l'état d'insalubrité et de dégradation de l'immeuble situé « 42 route de Prats ».

« Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Votre attention a déjà été attirée sur les problèmes que subissait le hameau de Prats quant à son cadre environnemental ainsi qu'à celui de la circulation et de la sécurité.

Avec votre Conseil Municipal, vous avez entrepris des actions dans les deux derniers domaines cités, ce dont nous vous remercions.

Mais le problème majeur de ce bourg demeure la résolution définitive de l'ilôt TAPON, insalubre et dangereux qui défigure notre environnement et annihile tous les efforts déployés par les habitants pour améliorer le cadre de vie.

Cette verue permanente entraine des effets négatifs sur les transactions et les investissements immobiliers. En effet, qui veut acheter ou rénover quand s'expose au vu et au su de tout le monde une telle ruine !

Où en sont vos promesses sur l'embellissement de Prats ?

Nous avons l'impression que cette affaire TAPON nous échappe et demeure une réelle énigme car les appréciations des services des Bâtiments de France de Périgueux semblent légèrement diverger de vos déclarations en conseil municipal.

Il nous semble maintenant opportun de nous prouver votre volonté de résoudre de façon satisfaisante et définitive cette situation.

En l'absence de réaction de votre part, nous envisageons de poursuivre devant des instances supérieures. »

Dans cette pétition, il est évoqué une divergence sur la réponse des Bâtiments de France qui précise que « la démolition de la grange de l'ensemble pourra être envisagée à condition de laisser un mur à l'alignement de la rue. En revanche la démolition de la maison d'angle n'est pas souhaitable sauf si sa condition ne permet pas la réparation ». Ce dernier point n'est pas évoqué dans le compte rendu de la séance du 22/05/2018, mais il a bien été pris en considération par le Conseil Municipal qui a décidé de prendre attache auprès d'un expert en bâtiment et d'attendre ses conclusions pour statuer sur les décisions à prendre.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport. Il y est mentionné que « les murs extérieurs ne présentent aucun déversement ni fissure significative ».

« Avis sur les mesures conservatoires à prendre :

Dans la situation actuelle, le bâtiment ne génère aucun risque d'effondrement sur la voie publique. Je recommande toutefois au propriétaire trois actions pour la sécurité des administrés :

- 1) Fermer l'accès des portes et fenêtres du RDC, accessibles à partir de la rue afin d'éviter toute intrusion.
- 2) Signaler par une pancarte explicite le danger d'intrusion.
- 3) Renforcer côté cour intérieure la liaison poteau/arbaletrier dont la liaison tenon/mortaise a cédé. Un étaieage est nécessaire à court terme pour éviter un nouvel effondrement de charpente et couverture dans cette zone.

Mesures conservatoire à prendre à moyen terme :

Les têtes de murs sont partiellement protégées par génoise et tuiles d'égout scellées. Toutefois, les eaux de ruissellement peuvent générer à court ou moyen terme un dédoublement des murs. Afin de sauvegarder son ouvrage, le propriétaire doit au moins provisoirement, bâcher les têtes de murs. »

Monsieur le Maire rappelle les démarches entreprises pour ce dossier :

- Contacts et réunion avec Mme TAPON
- Estimation du prix de l'immeuble et du prix de la démolition
- Lettre de mise en demeure d'effectuer les réparations
- Consultation et visite avec la DDT
- Consultation des bâtiments de France
- Visites de deux experts
- Institution d'un Droit de préemption urbain sur l'immeuble
- Lettre de proposition d'acquisition de l'immeuble

A ce jour, malgré plusieurs sollicitations, la mairie n'a reçu aucune réponse de Mme TAPON.

Toute intervention concernant ce bâtiment est soumise à la saisie du juge judiciaire (président du TGI).

Compte tenu de ces éléments, une nouvelle réunion est programmée avec le Service Territorial du Bergeracois le 05 septembre 2018 à 14h30, afin d'anticiper les conséquences d'une procédure.

### **VOTE RPQS 2017 USTOM**

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes du rapport 2017 de l'USTOM qui a été déjà présenté le 22 mai 2018 par Mme POINTET :

- 58 agents
- 11 345 tonnes d'ordures ménagères collectées
- Recettes de fonctionnement 8 205 699,86 €
- Dépenses de fonctionnement 7 880 019,21€
- Recettes d'investissement 1 173 224,96 €
- Dépenses d'investissement 764 044,18 €

Le rapport reste à la disposition du public pour consultation.

**Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.**

## **SUBVENTION COLLEGE OLYMPE DE GOUGES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande d'aide individuelle à un voyage scolaire transmise le 23/03/2018, une demande d'annulation pour un élève a été faite par le collège Olympe de Gougues de Vélines.  
Lors du vote du budget, il a été validé une subvention de 40 € pour ce collège car deux élèves devaient participer au voyage scolaire. Le Maire propose de prendre une nouvelle délibération fixant à 20 € la participation de la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer 20 € de subvention au collège Olympe de Gougues.**

## **CREATION DE POSTE (AGENT TECHNIQUE STAGIAIRE)**

Le contrat à durée déterminée de Mme Sandrine TAUZIAC arrive à échéance, Monsieur le Maire propose de recréer le poste d'adjoint technique territorial (17h29 annualisées) et de stagiairiser au 01/11/2018 Mme TAUZIAC à ce poste.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de stagiairiser Mme TAUZIAC comme indiqué ci-dessus.**

## **DEVIS CHANGEMENT PHOTOCOPIEUR ECOLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le photocopieur de l'école n'est pas réparable. Il présente un devis de la société Mécanographie Service (SIB 24) pour un appareil reconditionné avec impression en noir et blanc ayant les mêmes performances que celui utilisé à la mairie. Le montant du devis s'élève à 1598 € HT.

Pour le financer deux options sont possibles, l'achat ou la location pendant 5 ans. Le montant du loyer mensuel est de 29,90 € HT par mois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité la location de cet appareil pour 29,90€ HT par mois pendant 5 ans.**

## **DEVIS TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire présente les devis d'extension de l'éclairage public en accord avec le SDE24. Cette extension concerne :

- Le carrefour de l'église – 6 lampes LED
- Les carrefours RD 9 - route de la Fougère, RD 9 - route de l'Escribadey et RD 9 - route de Bélaïr
- La rue du Port
- Le square Elie Faure
- L'impasse de Montvert
- Le carrefour D11 et route de l'Enclos

Le montant des devis s'élève à 29 664,05 € HT soit 35 596,86 € TTC. Le syndicat prend en charge la TVA et 30 % des travaux (dépense nette HT). La participation pour la commune est de 20 764,83 €.

**Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces devis.**

## **POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2018-2019**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la rentrée s'est bien passée. L'effectif est de 49 élèves dont 20 CE2, 15 CM1 et 14 CM2.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **DEVIS VOLETS LOGEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de remplacer une partie des volets des logements situés au « 9 et 11 route du Périgord ». Il présente le devis de l'entreprise THOMAS Hugues qui s'élève à 1525,00 € HT pour des volets en bois.

M. BOURNET propose de mettre des volets en PVC sur la façade ouest qui est très exposée aux intempéries, évitant ainsi l'entretien régulier inhérent au bois.

M. le Maire propose de demander des devis pour des volets en PVC. Une attention particulière sera portée autant au prix qu'au design afin que l'aspect du bâtiment ne soit pas négligé.

- **TERRAIN MULTISPORTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux du terrain multisports ont commencé. Mme VASSEAUD déclare que les travaux devraient être achevés fin septembre.

- **REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des remerciements de la famille de Jacques Pourtal pour les témoignages reçus à l'occasion de son décès.

M. le Maire donne lecture des remerciements de l'APE pour le soutien et la mise à disposition de locaux et matériels lors de diverses manifestations organisées au profit des écoles du RPI.

*Séance levée à 22h10*

Le Maire,